



Mise en œuvre du
Protocole
Mixités

Point d'étape
Juin 2024

Un dialogue constructif

Esprit de responsabilité

Le protocole adopte une approche non contraignante, misant sur la responsabilité et la confiance mutuelle des parties prenantes pour mettre en œuvre un plan d'actions partagé.

Mobilisation collective

Ce plan d'actions vise à mobiliser l'Enseignement catholique et les pouvoirs publics autour d'engagements concrets pour renforcer à court, moyen et long terme les mixités sociale et scolaire.

Amélioration continue

La démarche se veut progressive, avec une trajectoire "montante" et une amélioration continue, plutôt qu'un bilan ponctuel.



Un protocole, un plan d'action

Le 17 mai 2023, le ministre de l'Éducation nationale et le Secrétaire général de l'Enseignement catholique ont signé un protocole d'accord intitulé « Plan d'action favorisant le renforcement des mixités sociale et scolaire dans les établissements de l'Enseignement catholique ». Ce protocole vise à mettre en place un plan d'actions partagé qui doit mobiliser les deux parties autour d'engagements en vue de renforcer à court, moyen et long terme les mixités sociale et scolaire dans les établissements de l'Enseignement catholique.

Le contexte

Le protocole d'accord signé entre le ministre de l'Éducation nationale et le Secrétaire général de l'Enseignement catholique s'inscrit dans un contexte particulier.

- Le contexte politique et sociétal : sous pression ?
- La prise de conscience de l'importance de la mixité sociale et scolaire dans les établissements de l'Enseignement catholique.
- Un choix affirmé dans les axes stratégiques de la Démarche Prospective.

Le diagnostic : d'accord, pas d'accord ?

Le protocole d'accord signé entre le ministre de l'Éducation nationale et le Secrétaire général de l'Enseignement catholique dresse un diagnostic de la situation actuelle.

- Bien que le protocole souligne la nécessité de renforcer les mixités sociale et scolaire, il est important de reconnaître que cet objectif est déjà une réalité dans de nombreux établissements de l'Enseignement catholique.
- Le protocole décrit la situation actuelle, mais indique également qu'il n'est pas possible de rendre compte de la diversité des établissements et de leurs réalités spécifiques.
- Il se cantonne aux indicateurs disponibles, d'autres sont attendus.

L'enjeu et les intentions communes

Le protocole d'accord met l'accent sur l'enjeu prioritaire que constitue dans les établissements scolaires l'accueil d'élèves issus de milieux sociaux diversifiés mais aussi de niveaux scolaires différents.

Il réaffirme que cette diversité est une condition majeure de la réussite collective et de la construction de la fraternité entre les élèves.

L'enseignement catholique y exprime clairement son intention et son engagement résolu en ce sens.

L'état d'esprit

La méthode

- Un dialogue constructif entre les parties prenantes
- Une approche non contraignante, fondée sur la responsabilité et la confiance
- Un plan d'actions partagé qui doit mobiliser les deux parties pour renforcer les mixités sociale et scolaire à différentes échéances

Rendre compte ? Bilan ou progressivité

Le protocole suppose une démarche de suivi et d'évaluation continue. Il ne s'agit pas d'un simple bilan ponctuel, mais d'une approche progressive.

- trajectoire "montante"
- amélioration continue



Les leviers / les paramètres à prendre en compte

Plusieurs éléments clés doivent être pris en compte pour la mise en œuvre réussie du protocole sur les mixités sociale et scolaire dans les établissements de l'Enseignement catholique :

- Le changement de représentation que les familles modestes se font de l'Enseignement catholique. Il est essentiel de travailler sur l'image et l'accessibilité de l'Enseignement catholique auprès de ces familles.
- Le travail que doivent engager les chefs d'établissement avec leurs Ogec sur le point d'équilibre économique et financier des structures scolaires. Cet aspect est crucial pour permettre une ouverture sociale et une diversité des profils accueillis.
- L'aide décisive des pouvoirs publics, qui devra être mobilisée pour soutenir les efforts de l'Enseignement catholique en matière de mixités sociale et scolaire.

L'engagement institutionnel national

- L'adoption par le Comité national de l'Enseignement catholique (CNEC) d'orientations relatives aux mixités sociales et scolaires et à la mise en œuvre du protocole.
- L'organisation de **Rencontres nationales les 18 janvier et 25 mars 2024** visant la formation, la communication et le partage d'expériences pour mobiliser et engager les réseaux de l'Enseignement catholique dans la mise en œuvre concrète du protocole
 1. L'interlocution avec les responsables politiques locaux autour des mesures sociales, notamment la restauration
 2. La définition d'**indicateurs de mixités sociale et scolaire**
 3. La modulation des contributions familiales en fonction des ressources
 4. Le développement des annexes, la relocalisation d'établissements et l'évolution de l'offre de formation

Ces initiatives ont réuni des acteurs de l'éducation, de l'enseignement privé associé par contrat à l'État, de l'enseignement public, ainsi que des universitaires, des hauts fonctionnaires et des responsables politiques.

L'engagement institutionnel

Le déploiement territorial

- La création d'un **espace numérique de ressources** permettant de partager les bonnes pratiques, les outils et les retours d'expérience entre les établissements.
- Un **travail en région** pour accompagner concrètement les chefs d'établissement dans la mise en œuvre des actions, en s'appuyant sur les spécificités et les dynamiques locales.
- Le **partage d'expérience** entre les établissements, favorisant ainsi la mutualisation des initiatives réussies et l'émulation collective.

Le protocole point par point

Construire une base d'informations partagée

Vérité des prix

La création d'un outil d'information publique permettra de présenter pour chaque établissement les montants des contributions familiales, les modalités de réduction, les tarifs de restauration, les subventions, etc. Cela aidera à lutter contre les clichés et l'autocensure des familles modestes.

Transparence et dialogue

Ces données seront rendues publiques à partir de janvier 2025, favorisant un dialogue constructif avec les familles et les pouvoirs publics.

1

2

3

Données sociales et scolaires

L'application ITEMS permettra de collecter des indicateurs clés comme le pourcentage d'élèves boursiers, l'indice de position sociale et la dispersion au sein de l'établissement, ainsi que l'indice de valeur ajoutée.

Construire une base d'informations partagée

- Création par l'EC de l'application ITEMS
- Un mois après son lancement, les résultats sont prometteurs : 2805 chefs d'établissement se sont déjà connectés sur l'appli, 1060 ont commencé la saisie des données et 1755 ont terminé la saisie.
- Les données collectées seront rendues publiques à partir de janvier 2025.

Il appartient maintenant au ministère de l'Education nationale de fournir pour chaque établissement les données sociales et scolaires suivantes : le pourcentage d'élèves boursiers accueillis dans l'établissement et l'indice de valeur ajoutée de chaque établissement.



Le protocole point par point

Doubler le nombre d'élèves boursiers

Objectif

L'objectif est de doubler le nombre d'élèves boursiers accueillis l'Enseignement catholique dans les 5 ans à venir.

Accompagnement

des collectivités

L'État devra inciter et accompagner les collectivités territoriales à faire bénéficier ces familles des mêmes aides sociales que dans le public, notamment pour la restauration et le transport.

Tarif spécifique

L'Enseignement catholique invitera tous ses établissements à mettre en place, à partir de 2025, un tarif de contribution spécifique pour les familles d'élèves boursiers.

Doubler le nombre d'élèves boursiers dans les 5 ans à venir

- Tous les établissements seront invités à mettre en place, à partir de la rentrée 2025, un tarif de contribution spécifique au bénéfice des familles d'élèves boursiers.
- Le CNEC de novembre 2024 déterminera le montant maximum de ce tarif spécifique à partir des premiers éléments statistiques collectés dans l'application ITEMS.

L'État aura également un rôle à jouer en incitant et en accompagnant les collectivités territoriales à faire bénéficier les familles choisissant l'Enseignement catholique des mêmes aides sociales que dans le public, notamment pour la restauration et le transport.



Le protocole point par point

Moduler les contributions familiales

1

Norme de la modulation

Le CNEC a adopté la modulation des contributions en fonction des ressources des familles comme norme, avec un écart minimum du simple au double entre la tranche la plus basse et la plus haute.

2

Accessibilité aux familles modestes

L'objectif est de s'assurer que la tranche la plus basse soit réellement accessible aux familles les plus modestes.

3

Accompagnement de la mise en place

Une formation et des outils de simulation et de communication sont proposés pour accompagner les établissements dans la mise en place de cette modulation.

La modulation des montants des contributions familiales

Moduler les contributions

Moduler la contribution des familles en fonction de leurs ressources est un levier essentiel pour aider à surmonter les obstacles économiques à l'inscription des familles les moins favorisées. L'objectif est donc de généraliser cette pratique de la modulation en fonction des revenus des parents.

Adoption de la norme

Le Comité national de l'Enseignement catholique (CNEC) du 30 novembre 2023 a adopté à l'unanimité la proposition de décision suivante : la pratique de la modulation des contributions en fonction des ressources des familles devient la norme.

Accessibilité pour tous

Cette modulation devra veiller à ce que la tranche la plus basse soit réellement accessible aux familles les plus modestes, avec un écart minimum du simple au double entre la tranche la plus basse et la plus haute, et un nombre de tranches aux alentours de cinq.

Accompagnement de la communauté

Afin d'accompagner au mieux la communauté éducative dans la mise en place de la modulation, une formation ad hoc est mise en place par une coordination nationale qui propose des outils de simulation et de communication.

Le protocole point par point

De nouveaux indicateurs de mixités

1

Indicateurs sociaux-économiques

L'indice de position sociale (IPS) reflète la réalité socio-économique des familles
Il n'est pas suffisant

2

Indicateurs qualitatifs

Il faut définir de nouveaux indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, pour évaluer l'accompagnement et la progression des élèves sur l'ensemble de leur scolarité.

3

Mesure de l'amélioration continue

Ces indicateurs permettront de mesurer la qualité des pratiques pédagogiques, comme la différenciation, et d'inscrire les actions dans un temps long.



Travail sur les nouveaux indicateurs de mixités sociale et scolaire

L'IPS, un indicateur limité

L'indicateur le plus connu en matière de mixité sociale est l'IPS (Indice de positionnement social) qui reflète la réalité socio-économique et culturelle des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Mais cette réalité économique n'est pas un indicateur scolaire, elle ne mesure pas les pratiques éducatives et pédagogiques mises en place pour favoriser la réussite individuelle et collective.

Construire des indicateurs pertinents

1

2

Quels nouveaux indicateurs ?

Quels seraient donc les bons indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui vont permettre aux équipes éducatives de mesurer les processus d'évolution d'un élève, d'évaluer les moyens dont les établissements se dotent pour faire progresser les résultats scolaires ? Comment évaluer la qualité des pratiques et des outils pédagogiques comme la différenciation ?

3

Le protocole point par point

Dialogue avec les collectivités locales



Partenariat de proximité

Les collectivités locales sont des partenaires indispensables pour assurer la gratuité de l'enseignement et accorder des aides sociales aux familles, favorisant ainsi la mixité sociale.



Dialogue et pédagogie

L'Enseignement catholique a initié un effort de dialogue et de pédagogie avec les associations d'élus locaux pour rappeler les obligations légales et identifier les freins à un dialogue serein.



Le dialogue avec les collectivités locales

Rien ne peut se faire sans l'accompagnement des collectivités locales. Partenaires de proximité indispensables, elles doivent donner aux familles la possibilité de choisir l'école qu'elles souhaitent pour leurs enfants, en contribuant à la gratuité de l'enseignement par le forfait et en accordant à tout élève du public comme du privé associé à l'État par contrat des aides à caractère social. C'est déterminant pour assurer une réelle mixité sociale.

L'Enseignement catholique a initié un effort de pédagogie et de dialogue avec l'Association des maires de France, à poursuivre et à transposer localement.

Les Rencontres nationales des Mixités du 18 janvier 2024 ont permis de retravailler autour des obligations légales des uns et des autres et des bonnes pratiques mutuelles pour favoriser la complémentarité au service des élèves. Le travail initié avec les associations nationales d'élus locaux, notamment le projet de rédaction d'un vademecum partagé, pourrait aider à identifier les freins qui empêchent un dialogue serein.

L'État peut jouer un rôle, notamment pédagogique, dans ce dialogue.

Le protocole point par point

Développer une offre diversifiée

Développement d'annexes

Le redéploiement des moyens tient compte des IPS et privilégie les établissements avec des niveaux plus faibles. La création d'annexes est conditionnée à des objectifs de mixité sociale.

Relocalisation d'établissements

La baisse démographique incite certains territoires à repositionner leur offre de formation sur des zones à plus fort besoin scolaire.

Évolution de l'offre de formation

Ces évolutions permettront à l'Enseignement catholique de s'affranchir des déterminismes géographiques et de démontrer sa plus-value éducative.

Développement d'annexes/ relocalisation/ évolution de l'offre de formation

Ce n'est qu'en se développant dans les secteurs en besoin de mixité que l'école catholique pourra s'affranchir des déterminismes géographiques qui lui valent d'être accusée de pratiquer une sélection par l'argent. Il est d'autant plus motivé que cela lui permettra de démontrer sa plus-value éducative. Problème, les responsables académiques et politiques lui compliquent souvent la tâche en le percevant comme un concurrent plutôt qu'un partenaire.

Le redéploiement des moyens interne à l'Enseignement catholique tient compte depuis quatre ans des IPS des établissements et privilégie ceux qui ont des niveaux plus faibles. De même les moyens que la réserve à projets dédie aux créations d'établissement et d'annexes sont conditionnés à des objectifs de mixité sociale. La baisse démographique incite enfin certains territoires à repositionner leur offre de formation sur des zones à plus fort besoin scolaire.

La Rencontre nationale Mixité du 25 mars a permis d'élaborer une feuille de route des étapes nécessaires à la création d'établissements aux publics plus mixtes.

L'État s'est engagé à avoir une appréciation pragmatique de la création d'annexe au service des mixités sociale et scolaire.





Le protocole point par point

La recherche d'une clarification du statut immobilier des établissements

La question immobilière est un vrai sujet pour l'Enseignement catholique, dans un contexte inflationniste et de renforcement des contraintes réglementaires autour de la rénovation énergétique. Le coût de l'immobilier scolaire est en effet porté dans sa quasi-totalité par la contribution des familles. Il est donc essentiel de clarifier le statut de cet immobilier généralement mis à disposition à titre gratuit ou quasi gratuit, dans le cadre d'une œuvre éducative à but non lucratif, face à une fiscalité immobilière de plus en plus lourde.

L'Enseignement catholique sollicite depuis plusieurs années une clarification de la doctrine concernant l'assujettissement de ses établissements à la taxe d'habitation. Il souhaite que soit confortée l'exonération complète qui était pratiquée par l'administration depuis des décennies, mais qui a été remise en cause récemment. Malgré un amendement adopté dans la loi de finances pour 2024 allant dans le bon sens, cette clarification n'est toujours pas intervenue, entraînant des disparités de pratiques d'un département à l'autre. De plus, les bâtiments scolaires privés ne sont toujours pas associés aux politiques d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Le protocole point par point

La mise en place de l'instance de dialogue académique

Contextes variés des territoires

En fonction des contextes des différents territoires, certaines académies sont plus avancées que d'autres dans la mise en place de cette instance de dialogue régulier entre le recteur et le comité de pilotage de l'Enseignement catholique.

Engagement du ministère

Le ministère s'est engagé à inviter à nouveau les recteurs à la mise en place de cette instance afin que le protocole puisse commencer à être décliné de manière opérationnelle sur le terrain.

Partenariat et co-construction

Cela permettra un travail de partenariat et de co-construction entre tous les acteurs publics comme privés concernés, afin que le protocole puisse être mis en œuvre de façon concrète.



Mise en œuvre du
Protocole Mixités

Point d'étape
Juin 2024